DEVENIR VÉRIFICATEUR D'APPAREILS MANUELS ET D'ACCESSOIRES DE LEVAGE

Réf de l'action : PP.PR.T9021 indice 1 du 01/03/2023

OBJECTIFS
PROFESSIONNELS

Être capable d'assurer le bon fonctionnement d'un moteur à travers l'utilisation d'outils et de moyens de contrôle des spécifications dimensionnelles des pièces mécaniques et des paramètres physiques

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à vérifier l'état de conservation des appareils de levage manuel et des accessoires de manutention.
- Posséder des notions élémentaires de maintenance industrielle et de mécanique
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Aspects juridiques de la prévention des accidents du travail
- Réglementation applicable aux vérifications périodiques des appareils de levage
- Rappels techniques (mécanique hydraulique)
- Technologies des câbles, chaînes et accessoires
- Technologies et méthodologies de vérifications périodiques
- Bilan et synthèse du stage

MODALITES PEDAGOGIQUES

• Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur-expert en CACES® levage manutention
- Expert qualifié pour la vérification d'équipements mécaniques auprès des entreprises



METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

• Salle équipée d'un ensemble multimédia

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par La signature des stagiaires par demi-journée et elle est contresignée par le formateur.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation.

SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF

EFFECTIFS

• Variable selon les sessions

HORAIRES

• Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence

DUREE DE LA FORMATION

• 21 heures.

TARIF: Voir la grille tarifaire ecf



